

## **Règlement de la 10<sup>e</sup> édition de la Course du Fort'iche**

### **Article 1 ORGANISATION**

Les Fort'iches du Lauragais, section course à pied de l'Association Sportive Ayguesvivoise, organisent « La Course du Fort'iche » le samedi 05 septembre 2026. Les départs de la marche et des courses se feront au niveau du terrain de rugby du complexe sportif d'Ayguévives, allée Des Droits De L'Homme Et Du Citoyen.

- 8h00 : départ de la course « La Lauragaise » (23 km, 420m D+),
- 9h00 : départ de la course « La Bosse » (11 km, 180m D+),
- 9h30 : départ de la course « L'Amadou » (5 km, 60m D+)
- 9h35 : départ de la marche, la Côte des Poules (4 km, 40m D+)
- 10h45 : podium des 3 courses 23 km, 11 km et 5 km,
- 11h00 : courses jeunes, 1.5 km et 3 km (sans D+) - voir détails à l'0,
- 11h30 : animation enfants, éveil ludique à l'athlétisme - voir détails à l'Article 16.

### **Article 2 FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de modifier ou annuler la manifestation sans remboursement.

### **Article 3 PARCOURS**

La marche et les 3 courses empruntent un parcours nature (routes, chemins) sur les communes d'Ayguévives, de Montgiscard et de Montesquieu-Lauragais. Certaines portions sont privées, l'accord de passage n'est donné que pour le jour de la course. Tout passage en dehors de cette date n'est pas de la responsabilité de l'organisation.

Seuls les participants inscrits et portant un dossard peuvent participer aux courses et à la marche. Les trois courses ne sont pas ouvertes aux marcheurs et canicross.

Sur la marche, les poussettes et porte-bébés sont autorisés. Les chiens sont tolérés mais doivent être tenus en laisse.

### **Article 4 INSCRIPTIONS**

Les inscriptions et le paiement pour la marche et les courses 5 km / 11 km / 23 km se feront en ligne sur le site internet de Chrono-Start – [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com). Il sera possible de s'inscrire sur place, s'il reste des dossards disponibles, lors du retrait des dossards.

L'organisation ne gère pas de liste d'attente.

Le montant de l'inscription est fixé, hors frais bancaires (inscription Chrono-Start), au tarif de 3€ pour la marche 4 km, de 6€ pour le 5 km, de 12€ pour le 11 km et de 24€ pour le 23 km.

La marche et les courses sont ouvertes en fonction de l'âge du participant au 31 décembre 2026. Les catégories FFA sont celles de l'année 2027 (du 1<sup>er</sup> sept. 26 au 31 août 27). Pour les mineurs, l'inscription doit être signée par un représentant légal de l'enfant exerçant l'autorité parentale.

<b>Parcours</b>	<b>Catégorie FFA minimale</b>	<b>Années de naissance</b>
<b>La Côte des Poules</b> (Marche 4 km, 40m D+)	Non Applicable (marche)	Années 2023 et avant
<b>L'Amadou</b> (Course 5 km, 60m D+)	U16 / Minimes	Années 2013 et avant
<b>La Bosse</b> (Course 11 km, 180m D+)	U18 / Cadets	Années 2011 et avant
<b>La Lauragaise</b> (Course 23 km, 420m D+)	U23 / Espoirs	Années 2007 et avant

## **Article 5 DOCUMENTS OBLIGATOIRES**

**Pour les 3 courses 5 km, 11 km et 23 km** tout participant est soumis à la présentation obligatoire :

- **d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) en cours de validité à la date de la manifestation

*Note : toutes licences autres que les licences FFA ne sont pas acceptées, y compris les licences FF Triathlon. Les licences étrangères ne sont pas non plus acceptées.*

- OU, pour les participants majeurs le jour de la course, **d'une attestation PPS (Parcours Prévention Santé)**, en cours de validité à la date de la manifestation - <https://pps.athle.fr> -

*Note : le certificat médical n'est plus accepté.*

- OU, pour les participants mineurs le jour de la course, avoir renseigné le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur avec un représentant légal : [https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire\\_sante\\_mineur.pdf](https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire_sante_mineur.pdf).

**Pour la marche 4 km**, aucun document n'est nécessaire : ni licence FFA, ni PPS, ni questionnaire de santé.

## **Article 6 DOSSARDS**

Le nombre maximum de dossards attribué pour la marche 4 km et les 3 courses 5 km / 11 km / 23 km sera limité à 650. L'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de dossards par marche et courses en fonction de l'affluence toujours dans la limite de 650 dossards.

Le dossard fourni doit impérativement être porté à l'avant par tous les marcheurs ou coureurs de manière visible.

Tout dossard est nominatif et personnel. Il est interdit de rétrocéder son dossard à une tierce personne. L'organisation ne gère pas d'échange de dossards.

Le retrait des dossards s'effectuera au gymnase du complexe sportif d'Ayguésvives : la veille de la course (de 17h à 20h), ainsi que le jour de la course (de 6h45, jusqu'à 20 minutes avant le départ de chaque course).

## **Article 7 BARRIERES HORAIRES**

Sur le 23 km : une barrière horaire de 2h10min (~7 km/h) sera mise en place au ravitaillement du 15 km. Les concurrents hors délai devront rendre leur dossard à l'organisation et rejoindre le village départ à pied (à 200 m du ravitaillement).

Sur la marche, le 5 km et le 11 km : pas de barrière horaire.

## **Article 8 SÉCURITÉ**

Les participants devront respecter les dispositions du code de la route. La sécurité routière est assurée par les signaleurs. Malgré tout, la circulation n'étant pas coupée, la plus grande prudence est requise sur les portions empruntant les voies de circulation.

Aucun véhicule avec ou sans moteur (y compris électrique) ne sera autorisé à accompagner les coureurs pendant la course. Le parcours sera balisé (flèches, pancartes et rubalises).

Une assistance médicale sera assurée avec un poste de secours au niveau de la zone de départ/arrivée de la course. Un médecin de course sera également présent.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

### **Article 9 RAVITAILLEMENTS**

La marche et les courses sont proposées sur le principe de semi-autonomie, c'est à dire la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillement.

Des postes de ravitaillement (liquide et solide) sont prévus sur les circuits : 3.5 km pour l'Amadou ; 3.5 km, 5,5 km et 9,5 km pour la Bosse ; 7 km, 15 km, 16,5 km et 20,5 km pour la Lauragaise. Un ravitaillement est aussi prévu à l'arrivée (liquide et solide). Pour la marche 4 km, seul un ravitaillement est prévu à l'arrivée (liquide et solide).

Les gobelets à usage unique sont limités sur les zones de ravitaillements. Il est donc demandé aux participants de prévoir leur gobelet ou leur eco-cup personnel.

### **Article 10 ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ**

L'organisateur a souscrit une police d'assurance couvrant la manifestation.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

### **Article 11 DROIT A L'IMAGE**

Le fait de s'inscrire autorise les organisateurs et les sites partenaires à publier et diffuser ou utiliser pour la communication de l'association les photos et vidéos prises lors de la manifestation, sur le territoire français et sur son site internet « [www.lesfortichedulauragais.com](http://www.lesfortichedulauragais.com) », sur la page Facebook « Les Fort'iches du Lauragais » et sur le compte Instagram « fortiches31 » (sauf demande particulière transmise par écrit avant la manifestation).

### **Article 12 CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES**

Le chronométrage est réalisé électroniquement dans l'ordre d'arrivée des coureurs pour les 3 courses natures (5 km, 11 km et 23 km). Le départ est commun à tous les participants, qui doivent mettre en place la puce de chronométrage conformément au besoin, sous peine de ne pas être classés.

Aucun prix en espèce ne sera distribué. Seront récompensés, pour les 3 courses natures (5 km, 11 km, 23 km), les 3 premiers masculins et féminins de la course. Il n'y a pas de classement par catégorie d'âges.

Pour la marche 4 km, il n'y a ni chronométrage, ni classement, ni récompense.

### **Article 13 DOTATION**

Une dotation est offerte aux inscrits des 3 courses natures (5 km, 11 km et 23 km), en plus de la remise des dossards.

Il n'y a pas de dotation pour la marche 4 km.

### **Article 14 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

En s'inscrivant, le participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces traversés, qu'ils soient urbains ou naturels.

Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets sur la voie publique et de manière générale sur tout le parcours. Les participants doivent conserver les déchets et emballages et utiliser les poubelles et lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Tout manquement à cette consigne pourra entraîner l'exclusion de la marche ou de la course.

## **Article 15 COURSES JEUNES**

Le départ des courses jeunes 1.5 km et 3 km sera donné à 11h00 avec un départ différé. Une boucle sécurisée de 1.5 km, à parcourir 1 ou 2 fois, sera organisée autour du complexe sportif. Aucune personne ne sera autorisée à accompagner les participants pendant la course.

Les courses se feront en semi-autonomie, un ravitaillement complet (liquide et solide) sera proposé à la fin des courses.

Le montant de l'inscription est fixé, hors frais bancaires (inscription Chrono-Start), au tarif de 2€ pour le 1.5 km et 2€ pour le 3 km. Les inscriptions et le paiement se feront en ligne sur le site internet de Chrono-Start – [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com). Il sera possible de s'inscrire sur place, s'il reste des dossards disponibles, au complexe sportif d'Ayguésvives la veille de la course (vendredi de 17h à 20h), ainsi que le jour de la course (samedi entre 6h45 et 10h45).

Le nombre de participants par course est limité à 50 pour le 1.5 km et à 50 pour le 3 km. Les courses sont ouvertes en fonction de l'âge au 31 décembre 2026. Les catégories FFA sont celles de l'année 2027 (du 1<sup>er</sup> sept. 26 au 31 août 27).

<b>Course</b>	<b>Catégories FFA autorisées</b>	<b>Années de naissance</b>
<b>Course de 1.5 km</b> (sans D+)	U12 / Poussins	Années 2016 et 2017
<b>Course de 3 km</b> (sans D+)	U14 / Benjamins	Années 2014 et 2015

Les courses de 1.5 km et 3 km ne sont pas chronométrées. Un dossard sera remis lors de l'inscription. Il devra être porté de manière visible sur le devant du corps. Les trois 1<sup>ères</sup> filles et les trois 1<sup>ers</sup> garçons seront récompensés.

Toute inscription devra être complétée et signée par un représentant légal de l'enfant exerçant l'autorité parentale. Celle-ci doit attester qu'elle a, avec le participant mineur, renseigné le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur : [https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire\\_sante\\_mineur.pdf](https://pps.athle.fr/downloads/questionnaire_sante_mineur.pdf).

## **Article 16 ANIMATION ENFANTS**

L'animation ludique d'éveil à l'athlétisme aura lieu à 11h30. Un parcours d'obstacles sur la piste d'athlétisme et sur le terrain de rugby sera proposé. Les enfants pourront être accompagnés par plusieurs adultes qui se déplaceront à pied.

L'inscription est gratuite pour l'animation ludique. Les inscriptions se feront en ligne sur le site internet de Chrono-Start – [www.chrono-start.com](http://www.chrono-start.com). Il sera possible de s'inscrire sur place, s'il reste des dossards disponibles, au complexe sportif d'Ayguésvives la veille de la course (vendredi de 17h à 20h), ainsi que le jour de la course (samedi entre 6h45 et 11h15).

Le nombre de participants est limité à 150. L'animation est ouverte en fonction de l'âge de l'enfant au 31 décembre 2026. Les catégories FFA sont celles de l'année 2027 (du 1<sup>er</sup> sept. 26 au 31 août 27).

<b>Course</b>	<b>Catégories FFA autorisées</b>	<b>Années de naissance</b>
<b>Animation ludique d'éveil à l'athlétisme</b>	Baby Athlé Éveil Athlétique	Années 2018 ou après

L'animation enfants n'est pas chronométrée. Un dossard sera remis lors de l'inscription. Il devra être porté de manière visible par l'enfant. Toute inscription devra être complétée et signée par un représentant légal de l'enfant exerçant l'autorité parentale. Aucun questionnaire de santé ni certificat médical n'est nécessaire.

## **Article 17 CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS**

Pour toutes informations, il est possible d'envoyer un mail à « [lesfortichedulauragais@gmail.com](mailto:lesfortichedulauragais@gmail.com) », un message sur la page Facebook « Les Fort'iches du Lauragais » ou sur le compte Instagram « fortiches31 ». Des renseignements pratiques sur la course sont aussi disponibles sur le site internet « [www.lesfortichedulauragais.com](http://www.lesfortichedulauragais.com) ».